



# EPARGNE, PLACEMENTS ET GESTION DE FONDS

## SIFEP 2017

Mohamed Talal LAHLOU

t.lahlou@gmail.com

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. **Gestion de portefeuille et fonds d'investissement**
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. La gestion indicielle et le screening

## Relation épargnant / Gérant de fond: Amana (Norme 46)

- Ijara, fixe ou variable
- Wakala + bonus Joala
- Mudaraba
- Un comité systématiquement assigné (Norme 27)

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
- 2. Les 14 contrats nommés de sukuk
- 3. La gestion indicielle et le screening

## Norme 21: Gestion de titres financiers

Permis	Proscrit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente BBA d'actions</li> <li>• Mettre en place un cadre imposant des brokers...</li> <li>• Négociation d'actions à des fins non spéculatives</li> <li>• Négociation de sukuk (si négociables)</li> <li>• Souscription aux IPO licites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations</li> <li>• Actions spéciales</li> <li>• Prêt et location d'actions</li> <li>• Options, futurs, swaps et forwards</li> <li>• Actions hors screening</li> <li>• VAD, levier, margin buying</li> <li>• Utilisation du revenu à purifier</li> </ul>

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1.	<b>Gestion de portefeuille et fonds d'investissement</b>
2.	Les 14 contrats nommés de sukuk
3.	La gestion indiciaire et le screening

## Norme 46: Principes du mandat de gestion

- Le mandat de gestion peut être restreint
- Il peut être sous forme ijara, moudaraba ou ijara/joala
- Tous les frais liés à l'investissement sont à la charge du mandataire
- Le mandat donne lieu à une relation amana
- La règle KBD cadre tout le process

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. **Les 14 contrats nommés de sukuk**
3. La gestion indiciaire et le screening

## Norme 17: Structures

- Sukuk sur des actifs dont la propriété est transférée
- Sukuk sur un usufruit dont la propriété est transférée
  - Sur un bien existant
  - Sur un bien (matériel ou immatériel) ou service qui viendra à exister
- Liste des sukuk (voir schéma ci-après)

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. **Les 14 contrats nommés de sukuk**
3. La gestion indiciaire et le screening

## Norme 17: Sukuk

- Les parts sont égales dans la propriété indivise
- Tous ne sont pas négociables
- Doivent comprendre une référence explicite au respect de la charia et à un comité
- Ne doivent aucunement être garantis (sauf par un tiers indépendant)
- La bonne gestion peut être couverte
- Takaful possible contre les risques
- Engagement au rachat à valeur de M possible

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. **Les 14 contrats nommés de sukuk**
3. La gestion indiciaire et le screening

## Norme 27:

- L'utilisation des indices existants à des fins de benchmark uniquement est possible (27.5.2)
- Ex: Pour les bonus, la définition de marges cibles figées, d'ijara variable, les seuils de déclenchement
- La négociation des trackers d'indices « based » n'est pas possible, de même pour les backed hors screening
- Si l'indice est islamique, un comité doit lui être associé

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. **La gestion indicielle et le screening**

## Le screening

### Prise de participation et actionnariat

- **Autorisée sans réserves :**
  - ✓ si elle respecte les principes fondamentaux de la FI;
  - ✓ si l'activité de l'E/se est licite ;
- **Non Autorisée :**
  - ✓ Lorsqu'elle ne respecte pas les principes de la FI;
  - ✓ Lorsque l'activité de base de l'E/se est illicite;



I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. **La gestion indicielle et le screening**

- **Autorisée** avec **réserves** (Cas des entreprises ayant une activité de base «licite», mais impliquant occasionnellement des opérations interdites comme le recours à des emprunts à intérêt, etc). Norme 21.3.4

- ✓ Exprimer, par écrit, son désapprobation ;
- ✓ Purifier les dividendes en retranchant la part illicite et en fonction du % du CA non licite ;

(selon le Moufti Taqi Ousmâni)

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. **La gestion indicielle et le screening**

## Process de screening / (Norme 21 AAOIFI)

### Qualitatifs

Conformité Sharia: Que l'objet principal de l'entreprise ne soit pas illicite  
Ex: Jeux de hasard, intérêt, assurance, alcool, tabac, porc, pornographie, media, horoscope...



### Quantitatifs

Ratio Emprunts / Capitalisation boursière < 30% ; Ratio placements à intérêts / Capi B < 33%  
Ratio Revenus illicites / CA < 5% ; D'autres comités ajoutent des ratio de liquidité (33%)...



### Processus de purification

Il est nécessaire de purifier la part du capital qui provient de revenus illicites, que ce soit des Dividendes ou des gains en capital sur le titre. Le don peut se faire à une association ...

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
- 2. Les 14 contrats nommés de sukuk
- 3. **La gestion indicielle et le screening**

## Comparaison des indices

- Tableau comparatif des ratios

Ratios Indices	Dettes	Actif générant des Intérêts illicites	Créances clients	Revenus illégaux
DONES JONES Market Filters	$D/CBm < 33\%$	$(Tr+AGI)/CBm < 33\%$	$CC/AT < 33\%$	-
STSE Sharia global Equity index Filters	$D/AT < 33\%$	$(Tr+AGI)/AT < 33\%$	$CC/AT < 50\%$	$(int+RI)/C.A < 5\%$
S&P Charia indices Filters	$D/CBm < 33\%$	$(Tr+AGI)/CBm < 33\%$	$CC/AT < 49\%$	$RI/CA < 5\%$

**AGI** : actif générant des intérêts ; **CBm** : Capitalisation Boursière moyenne ; **CC** : Créance Client

**RI** : Revenu illicite

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. **La gestion indicielle et le screening**

## L'avis de l'académie du fiqh

- L'académie du Fiqh est une organisation rattachée à l'OIC et représentant 54 pays musulmans
- Le comité charia de l'académie est appelé à statuer sur des questions contemporaines
- Il représente les savants des 4 écoles de jurisprudence
- Il est une référence pour l'AAOIFI, entre autres

فإن مجلس المجمع الفقهي الإسلامي برابطة العالم الإسلامي في دورته الرابعة عشرة المنعقدة بمكة المكرمة، والتي بدأت يوم السبت ٢٠ من شعبان ١٤١٥هـ - ٢١ / ١ / ١٩٩٥م قد نظر في هذا الموضوع وقرر مايلي:

- ١- بما أن الأصل في المعاملات الحل والإباحة فإن تأسيس شركة مساهمة ذات أغراض وأنشطة مباحة أمر جائز شرعاً.
- ٢- لا خلاف في حرمة الإسهام في شركات غرضها الأساسي محرم، كالتعامل بالربا أو تصنيع المحرمات أو المتاجرة فيها.

٣- لا يجوز لمسلم شراء أسهم الشركات والمصارف إذا كان في بعض معاملاتها ربا، وكان المشتري عالماً بذلك.

- ٤- إذا اشترى شخص وهو لا يعلم أن الشركة تتعامل بالربا، ثم علم فالواجب عليه الخروج منها.

والتحريم في ذلك واضح، لعموم الأدلة من الكتاب والسنة في تحريم الربا، ولأن شراء أسهم الشركات التي تتعامل بالربا مع علم المشتري بذلك، يعني اشتراك المشتري نفسه في التعامل بالربا، لأن السهم يمثل جزءاً شائعاً من رأس مال الشركة، والمساهم يملك حصة شائعة في موجودات الشركة، فكل مال تقرضه الشركة بفائدة، أو تقترضه بفائدة، فللمساهم نصيب منه، لأن الذين



عبدالعزیز بن عبدالله بن باز

د. أحمد محمد علي

محمد بن حبيب عبدالله العبد الرحمن البسام عبدالرحمن حمزة المرزوقي

د. بكر عبدالله أبوزيد د. مصطفى أحمد الزرقاء د. صالح بن فوزان بن عبدالله الفوزان

محمد بن عبدالله السبيل د. محمد رشيد راغب القباني محمد سالم عدود

د. يوسف القرضاوي د. محمد الحبيب بن الخوجه مبروك مسعود العوادي

د. أحمد فهمي أبوسنة أبو الحسن علي الحسن النكوي محمد الشاذلي النيفر

وقد شارك في مناقشة هذا الموضوع فريق من العلماء والخبراء وهم:

(١) د. وهبه مصطفى الزحيلي

(٢) د. أ. د. الصديق محمد الأمين الضير

(٣) د. علي محيي الدين القره داغي

(٤) الشيخ عبدالقادر محمد العماري

(٥) الشيخ محمد الشيباني محمد أحمد

(٦) د. علي أحمد السالوس

د. أحمد محمد المقرئ

مدير المحممة الفقهي ومقرر المجلس

I.	<b>4 Normes AAOIFI relatives aux marchés</b>
II.	Instrument de liquidité et Hedging en FI
II.	Structuration des sukuk
V.	Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Gestion de portefeuille et fonds d'investissement
2. Les 14 contrats nommés de sukuk
3. **La gestion indicielle et le screening**

## Récapitulons

### Possibilités principales de placement pour les fonds:

- Actions et fonds d'actions licites
- Matières premières sous conditions...
- Sukuk négociables, respectant conditions (Norme 17)
- Souscriptions aux Sukuk non négociables M primaire

### Filtrage:

- Qualitatif...
- Quantitatif... Plusieurs pratiques et divergences
- Purification

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. **Produits de couverture dits « dérivés islamiques »**
- 2. Instruments monétaires
- 3. Autres produits d'investissement et de couverture

Les éléments suivants sont des pistes de couverture, non négociables

Bai-al-salam

Istisna

Arbun

Waad

Khiyar



- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
2. Instruments monétaires
3. Autres produits d'investissement et de couverture

Les produits dérivés sont pratiquement tous illicites, sauf Salam & Istisnaa... qui ne sont pas vraiment des dérivés

Mufti Taqui Usmani: « *Il n'y a rien qui s'appelle dérivés islamiques, dire un dérivé islamique c'est comme dire un intérêt islamique* »

~~Istijrar~~

~~Mourajaha~~

~~Mouadalatou  
arbah~~

~~Tawaruq~~

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
2. Instruments monétaires
3. Autres produits d'investissement et de couverture

Les produits dérivés sont pratiquement tous illicites, sauf Salam & Istisnaa... qui ne sont pas vraiment des dérivés

Mufti Taqui Usmani: « *Il n'y a rien qui s'appelle dérivés islamiques, dire un dérivé islamique c'est comme dire un intérêt islamique* »

~~Bai  
al-uhda~~

~~Bai  
al-wafa~~

~~Bai  
al-istighla~~

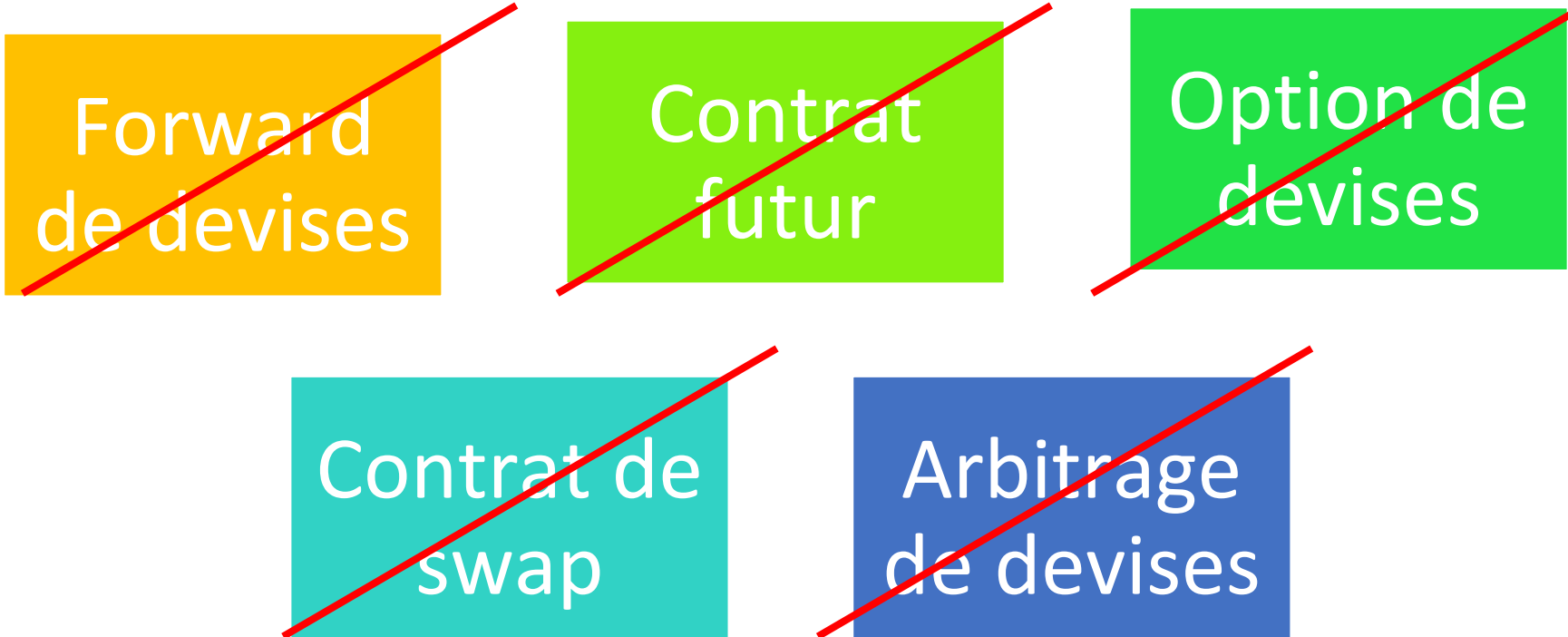
~~Bai al-ina~~

~~Bai  
al-dain~~

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
- 2. Instruments monétaires
- 3. Autres produits d'investissement et de couverture

### Mécanismes non conformes de gestion des risques de change (Hedging), norme 1 AAOIFI



*NB : Ces outils sont discutables d'un point de vue islamique et sont généralement exclus par le norme 1. Toutefois, nous les présentons vu qu'ils sont utilisés par certaines banques islamiques.*

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
- 2. Instruments monétaires
- 3. Autres produits d'investissement et de couverture

## Mécanismes non conformes de gestion des risques de change (Hedging), norme 1 AAOIFI

- 2.1.1: Nécessité de transaction spot
- 2.1.5: Ne convient pas aux marchés à terme

*NB : Ces outils sont discutables d'un point de vue islamique et sont généralement exclus par le norme 1. Toutefois, nous les présentons vu qu'ils sont utilisés par certaines banques islamiques.*

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
- 2. Instruments monétaires
- 3. Autres produits d'investissement et de couverture

## Alternatives de couverture

### Pour les devises

- 1.2.4.1 Prêts en devises différents, sans lier les contrats (conformité contestée)
- 1.2.4.2 Contracter des contrats (Achat ou vente) avec la devise en question au niveau de l'ensemble de la chaîne de valeur

### Pour les biens et services

- Option d'annulation auprès du fournisseur
- Waad unilatéral gratuit et non négociable

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Produits de couverture dits « dérivés islamiques »
- 2. Instruments monétaires
- 3. **Autres produits d'investissement et de couverture**

## Aperçu sur d'autres produits d'investissement et d'épargne islamiques

- OPCVM islamiques;
- Fonds d'investissement spécialisé (FIS);
- Société d'investissement en capital à risque (SICAR);
- Takaful (Assurance);
- Organisme de placement collectif (OPC);
- **PS: Prêt ou location d'action interdit (Norme 21)**

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## Qu'est ce qu'un indice ?

- Indice : Un outil statistique permettant de mesurer l'évolution des cours d'un panier de titres représentatifs du marché par rapport à une valeur de référence (ou base).

- Indice islamique : Dans leur majorité, les indices Islamiques sont des sous ensembles des indices de référence en ce sens que leur construction résulte d'un filtrage de leur indice parent.

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## **Indices financiers islamiques (Norme 21)**

- « Socially Aware Muslim Index » (SAMI) : Le 1<sup>er</sup> indice Islamique lancé sur le marché en 1998;
- Avec le développement accéléré de la FI, les principaux fournisseurs d'indices classiques ont étendu leur gamme et proposent aujourd'hui un large panel d'indices Sharia ;
- Standards & Poors propose à ce jour plus de 30 indices Sharia tandis que la gamme Dow Jones Islamic Market en compte près d'une centaine;



- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. Structuration des sukuk
- IV. **Contexte et évolution des marchés financiers islamiques**

- 1. Les places financières islamiques
- 2. Le marché des sukuk
- 3. **Indices financiers islamiques**
- 4. Instances de régulation supranationales

**Dow Jones Islamic  
Market Index  
(DJIM)**

**Dow Jones Islamic  
Sustainability  
Index**

**Global Islamic  
Index Series (GIIS)**

**S&P 500 Sharia**

**FTSE Global  
Islamic Index  
Series**

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## **Indices financiers islamiques: DJIM**

- Lancé à Bahreïn et considéré comme le symbole d'intégration de la FI dans l'économie mondiale.
- Traduit les cours des 2700 entreprises, majoritairement appartenant au Dow Jones, mais dont les activités sont compatibles avec les fondements de la Sharia.

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## Indices financiers islamiques: DJISI

- En 2006, le Dow Jones ainsi que le groupe Sam «Sustainable Asset Management» avaient même lancé le Dow Jones Islamic Sustainability Index.
- Corréler Sharia et investissement socialement responsables.

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## **Indices financiers islamiques: GIIS**

- Global Islamic Index Series
- Décliné du Financial times Stock Exchange international.
- Reflète les titres de plus de 1000 entreprises dont les affaires sont compatibles avec la loi Islamique.

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## **Indices financiers islamiques: S&P s**

- Constitue un sous ensemble de son indice parent, composé quant à lui des 500 plus grosses sociétés américaines de part leur capitalisation boursière.
- Composé donc des valeurs du S&P 500 jugées conformes à la Sharia.
- Comporte 257 valeurs en 2008

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI
III.	Structuration des sukuk
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>

1.	Les places financières islamiques
2.	Le marché des sukuk
3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
4.	Instances de régulation supranationales

## Indices financiers islamiques: FTSE

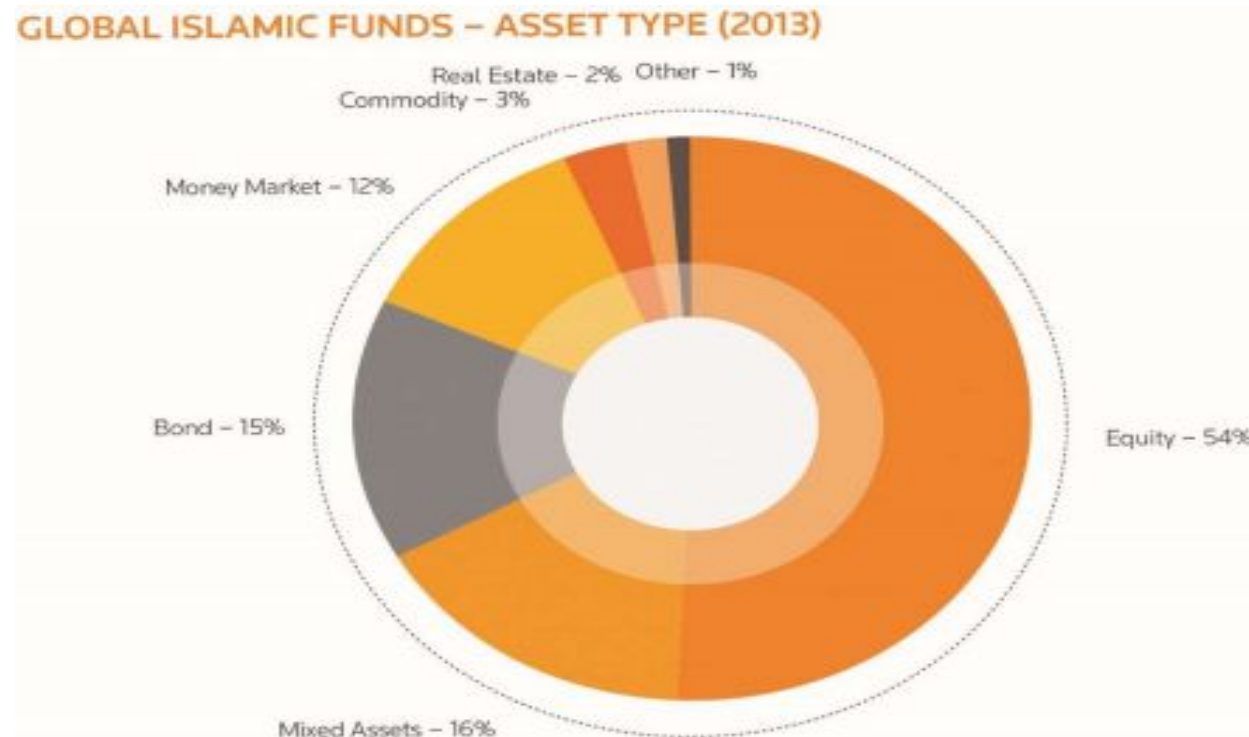
- Série d'indices conçus pour suivre les performances des principales sociétés cotées en bourse dont les activités sont compatibles avec les investissements islamiques.
- On distingue : le *FTSE SGX charia Index Series*, et le *FTSE DIFX charia Index Series*, ainsi que le *FTSE Bursa Malaysia Series Index* qui ont été lancées en août 2006.

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- II. Structuration des sukuk
- IV. **Contexte et évolution des marchés financiers islamiques**

- 1. Les places financières islamiques
- 2. Le marché des sukuk
- 3. **Indices financiers islamiques**
- 4. Instances de régulation supranationales

### Les fonds d'investissement islamiques:

Comme les fonds conventionnels, il existe plusieurs types de fond islamique. On peut en distinguer 5 différents types : Islamic Money Market, Fixed Income, Equities, Commodities et les Mixed.

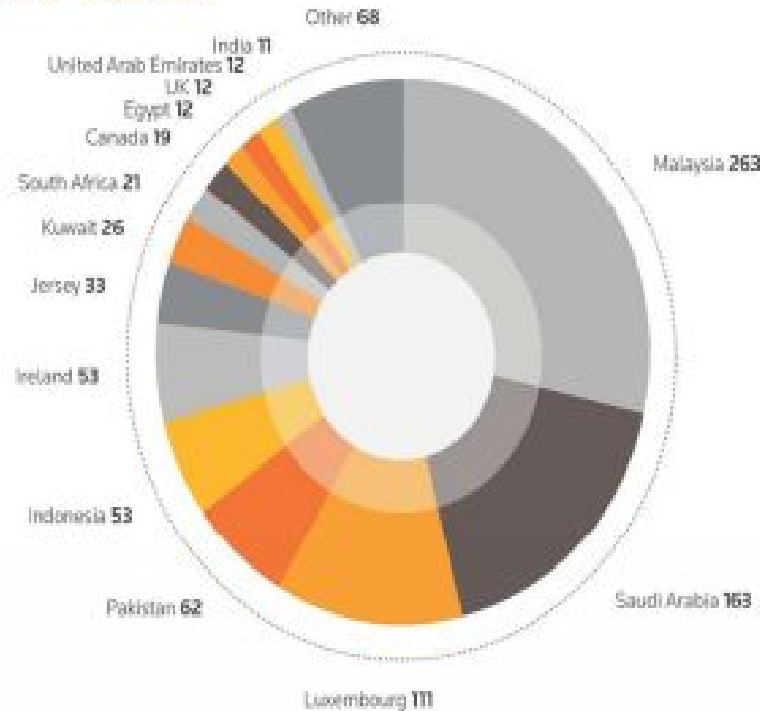


- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. Structuration des sukuk
- IV. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. Les places financières islamiques
- 2. Le marché des sukuk
- 3. **Indices financiers islamiques**
- 4. Instances de régulation supranationales

## Les fonds d'investissement islamiques

ISLAMIC FUNDS – DOMICILES



DOMICILE	NO. OF FUNDS	AUM (US\$ MILLION)
Malaysia	263	10,164
Saudi Arabia	163	6,056
Luxembourg	111	3,401
Pakistan	62	2,364
Indonesia	53	2,157
Ireland	53	1,742
Jersey	33	1,286
Kuwait	26	705
South Africa	21	663
Canada	19	248
UK	12	248
United Arab Emirates	12	331
Other*	91	248

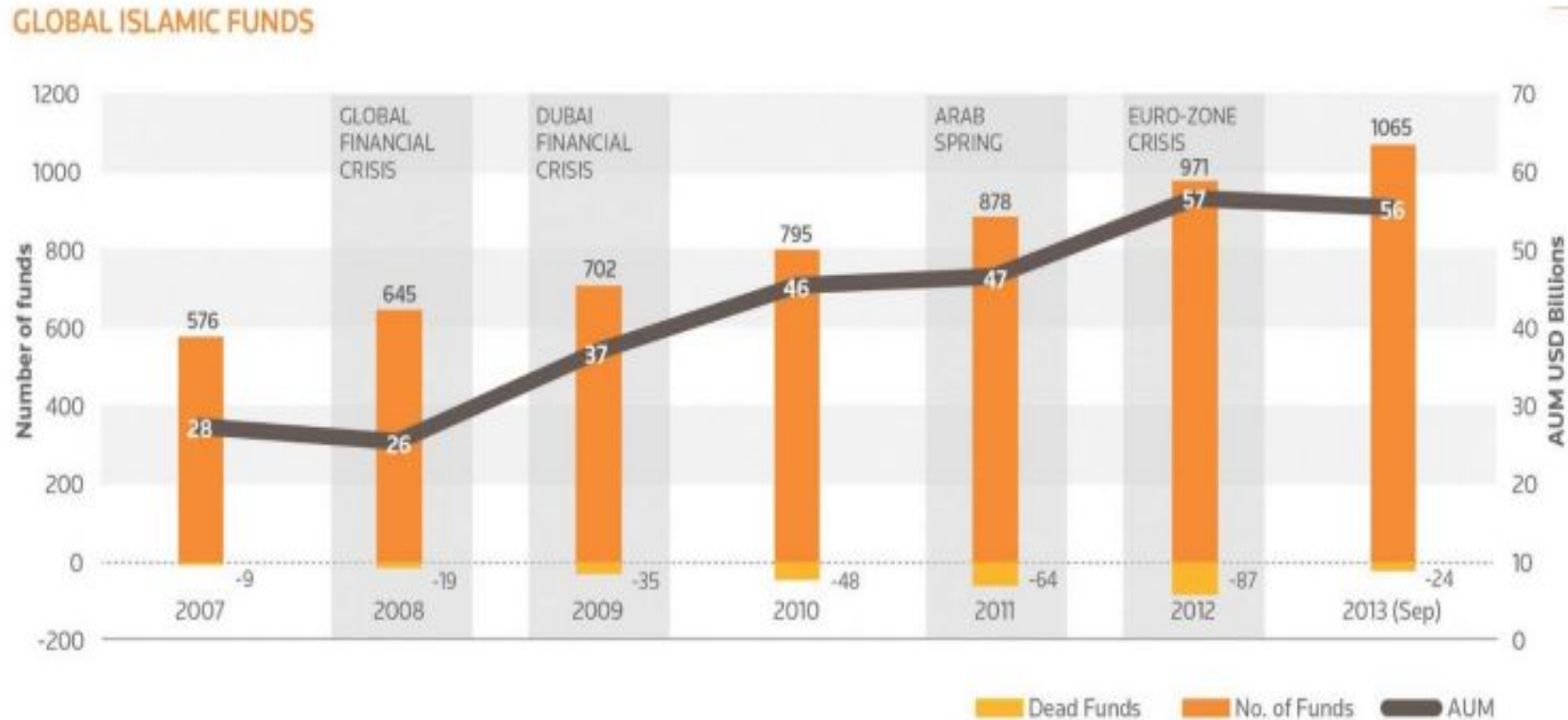
\*Bahrain, Cayman Islands, Guernsey, Singapore, USA, Australia, India, Egypt, Qatar, Tunisia, Isle of Man, Mauritius, Mexico, France, Japan, Oman, Russia, Switzerland, Turkey



- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. Structuration des sukuk
- IV. **Contexte et évolution des marchés financiers islamiques**

- 1. Les places financières islamiques
- 2. Le marché des sukuk
- 3. **Indices financiers islamiques**
- 4. Instances de régulation supranationales

## Les fonds d'investissement islamiques



I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés	1.	Les places financières islamiques
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI	2.	Le marché des sukuk
III.	Structuration des sukuk	3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>	4.	Instances de régulation supranationales

## Indices financiers islamiques: Les Trackers

- Il existe deux principaux trackers Islamiques lancées par la Deutsche Bank et la BNP PARIBAS associé à *Axa Investment Managers*.

### 1-Islamic Hedge Fund Tracker

- Lancé par la Deutsche Bank le client investit dans le fond qui a son tour investi dans des commodities.

### 2-Easy E TF FJ Islamic mark et Titans 100

- Initié par *BNP Paribas* et *Axa Investment Managers* et composé de 25% d'actions de firmes européennes, 25% asiatiques et 50% d'action américaines toutes des produits islamiques

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. Structuration des sukuk
- IV. **Contexte et évolution des marchés financiers islamiques**

1. Les places financières islamiques
2. Le marché des sukuk
3. **Indices financiers islamiques**
4. Instances de régulation supranationales

### **Indices financiers islamiques:**

#### **Les Trackers (Easy ETF FJ Islamic Mark & Titans 100)**

Coté à la bourse de Zurich et est soumis à un contrôle de 2 comités de Sharia:

- La commission Dow Jones : composée de 6 membres qui viennent de la Malaisie, du Pakistan et du Bahreïn dont le rôle consiste à éliminer les éléments non conformes à la Loi Islamique (armements, biotechnologie appliquée à la génétique...)

- La BNP Paribas Fund's shari'a Supervisory committee dont les membres veillent au respect des règles de gestion de cet indice.

I.	4 Normes AAOIFI relatives aux marchés	1.	Les places financières islamiques
II.	Instruments de liquidité et Hedging en FI	2.	Le marché des sukuk
III.	Structuration des sukuk	3.	<b>Indices financiers islamiques</b>
IV.	<b>Contexte et évolution des marchés financiers islamiques</b>	4.	Instances de régulation supranationales

## Quelques exemples francophones

- Fond Mousharaka (Maroc)
- Islamic Gold Dinar (SAAFI, Or physique)
- Salam Epargne & Placement (SwissLife & CIFIE)
- Ethraa Takaaful (FWU AG)

- I. 4 Normes AAOIFI relatives aux marchés
- II. Instruments de liquidité et Hedging en FI
- III. **Structuration des sukuk**
- V. Contexte et évolution des marchés financiers islamiques

- 1. **Caractéristiques et positionnement**
- 2. Debt-based sukuk (sales & lease)
- 3. Equity based sukuk
- 4. Convertible / Exchangeable sukuk

## Contexte

*« Il n'y a pas de doutes sur le fait que les comités de Shari'ah ont permis aux banques islamiques d'utiliser des opérations s'approchant plus de la ruse qu'à des opérations réelles, mais cette permission s'est faite sur la base d'un contexte difficile avec peu de banques islamiques. Le but était de permettre aux banques de survivre en essayant de converger progressivement vers l'application stricte de la Shari'ah dans ses opérations et prendre leurs distances petit à petit par rapport aux banques conventionnelles »*

*Mufti Taqi Usmani*

# MFI Consulting

## Parcours et références



Mohamed  
Talal  
Lahlou



- ◆ Master en Management de l'ESCP Europe – Paris, France
- ◆ Master in Business Studies de Aston Business School, Birmingham, UK
- ◆ Formateur et Conférencier
- ◆ Certifié en Finance Islamique
- ◆ Doctorant et auteur d'articles scientifiques
- ◆ Professeurs dans plusieurs écoles supérieures et facultés
- ◆ Consultant en Finance Islamique auprès de stations radio et de chaînes TV

Références

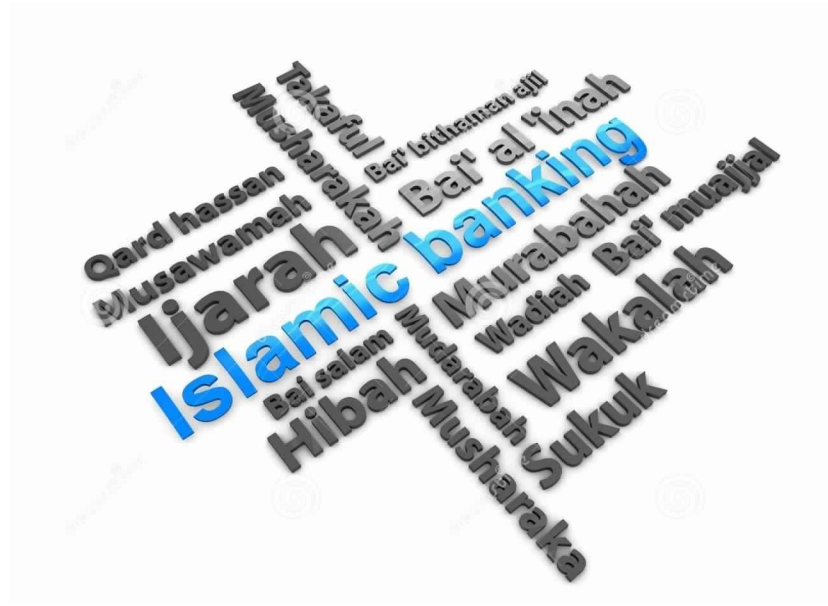


FACULTÉ DES SCIENCES  
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES,  
ET SOCIALES - FES





# Professional excellence



Une société du groupe MoreThanSchool - Agdal – Rabat  
Mail: t.lahlou@gmail.com